

ÉCOLE

Le CEB n'est que le 1^{er} examen externe

Chaque année le CEB provoque l'émoi... alors que le CE1D, pas du tout. Ce 2^e examen externe vide le 1^{er} de sa mission historique.

● Anne SANDRONT

Les examens externes, ce sont ces examens venus d'ailleurs. Ils ont tendance à stresser un peu les enseignants de vos enfants, qui se disent que ce n'est pas seulement l'enfant qui est évalué, mais aussi leur enseignement... Tous n'ont pas la même portée.

Les évaluations externes certificatives

La plus connue, c'est le CEB, le certificat d'étude de base qui tombe sur la tête des élèves qui veulent obtenir leur diplôme de primaire. L'épreuve externe commune porte sur le français, les mathématiques et l'éveil. Les consignes de passation, les questions et les critères de corrections sont identiques pour tous les élèves qui présentent l'épreuve.

« C'est une tradition historique qui remonte au XVIII^e siècle, commente Martine Herphelin, directrice générale adjointe du pilotage du Système éducatif. C'est LE premier diplôme, la fin de l'enseignement primaire. » Mais si le CEB reste une étape, il se pourrait qu'il saute dans un avenir plus ou moins proche : les socles de compétence ne le rendent plus nécessaire : le tronc commun est poursuivi jusqu'à la fin de la 2^e secondaire pour tous, et évalué par le CE1D.

Le CE1D est l'épreuve qui clôture le 1^{er} cycle du secondaire. Cette épreuve externe commune est obligatoire sur les mathématiques et le français (depuis 2012-2013), et désormais les langues modernes (2014). En 2015, le CE1D sera aussi obligatoire pour les cours de sciences. L'histoire et la géographie devraient suivre, pour le rendre plus important que le CEB.

Ici encore, certaines écoles choisissent de continuer à faire passer leurs propres examens en parallèle avec ces examens externes communs pour tous les élèves. Le certificat du 1^{er} degré ne peut être obtenu qu'à condition d'avoir obtenu 50 % dans les branches concernées par le CE1D.

Le CESS, certificat de l'enseignement secondaire supérieur fonctionne sur un mode différent. Cette année, au programme : histoire pour les élèves de l'enseignement général et de transition, et français pour les élèves de qualification et professionnel. « L'élève n'est pas évalué sur l'ensemble de la discipline », explique Martine Herphelin. En histoire, par exemple, il y a quatre grandes compétences à maîtriser, mais l'épreuve n'en évalue qu'une, la synthèse de textes historiques. L'enseignant doit compléter l'examen par une évaluation interne.

Le CESS est encore facultatif cette année, mais il va se développer dans les années à venir. Notamment, en imposant l'épreuve de français aux élèves de transition et de qualification. Va-t-on un jour arriver à une sorte de baccalauréat à la française ? Le développement des épreuves externes qualificatives dépendra du prochain gouvernement. ■

Encore d'autres épreuves externes

La fédération Wallonie-Bruxelles organise aussi des épreuves non certificatives en 3^e et 5^e primaires, et en 4^e secondaire. Ces épreuves ont lieu en octobre, n'ont pas d'impact sur les points des élèves. Situées en début de cycle (pas pour la 4^e secondaire, mais c'est le passage à des enseignants différents), elles

ont pour but de permettre aux enseignants de voir où en sont les élèves. La matière change chaque année. Après le français cette année, il y aura les maths, puis sciences ou histoire géo.

Les pouvoirs organisateurs peuvent aussi décider d'épreuves externes

à leur niveau. Dans certaines villes, les écoles communales ont une épreuve externe - communale - en 1^{er}, 2^e et 4^e primaires.

Les examens interdiocésains ponctuent la 2^e et 4^e primaires des écoles catholiques.

Les écoles de la Communauté française ont une dissertation commune au niveau de la rhéto.

A.S.